

ENSEMBLE FORMONS LES SOIGNANTS DE DEMAIN

Depuis plus de 30 ans,
le CERFAH accompagne les jeunes
dans leur parcours d'apprentissage
aux métiers de la santé dans toute
la région Sud - PACA.



 04 91 78 10 06

 contact@cerfah.fr

 www.cerfah.fr

NOS FORMATIONS SANTÉ EN PACA

ACCÈS AVEC ET SANS BAC :

- ✓ CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance
- ✓ Auxiliaire de puériculture
- ✓ Aide-soignant.e
- ✓ Ambulancier.e

ACCÈS POST BAC :

- ✓ Infirmier.e
- ✓ Infirmier.e de bloc opératoire
- ✓ Infirmier.e puériculteur.rice
- ✓ Infirmier.e en pratique avancée
- ✓ Manipulateur.rice radiologie
- ✓ Préparateur.rice en pharmacie hospitalière
- ✓ Psychomotricien.ne
- ✓ Masseur.euse kinésithérapeute
- ✓ Ergothérapeute
- ✓ Audioprothésiste
- ✓ Orthoptiste
- ✓ Orthophoniste
- ✓ Cadre de santé
- ✓ Pédicure-podologue

5 BONNES RAISONS D'EMBAUCHER UN APPRENTI

- 1 Renforcer ses équipes au quotidien à coût maîtrisé
- 2 Intégrer un·e apprenti·e formé·e à vos méthodes
- 3 Fidéliser vos futurs soignants
- 4 Réduire fortement le temps d'adaptation à l'embauche
- 5 Transmettre votre culture d'entreprise

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap sous conditions d'aptitude médicale.

POURQUOI PASSER PAR LE CERFAH ?

Nous vous accompagnons dans le recrutement et le suivi de l'apprenti·e.

Chaque apprenti·e a un·e référent·e qui s'occupe de son suivi en entreprise et en formation. Le CERFAH est en lien direct avec son école.

Nous gérons les démarches administratives.

Le CERFAH aide à toutes les étapes, de la sélection du candidat à la gestion administrative du contrat.

Nous sommes là pour vous !

Le CERFAH est à vos côtés à chaque étape avec une équipe réactive et à l'écoute, offrant des solutions rapides et adaptées à votre structure.

TOUT SAVOIR SUR L'APPRENTISSAGE

UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

- C'est un **contrat de travail** établi entre une entreprise privée ou publique et un jeune.
- La durée du contrat peut durer **entre 1 et 3 ans**.
- Il y a **une période d'essai de 45 jours de travail effectif**.
- Cela peut être **un CDD** ou **un CDI**.
- L'apprenti doit avoir un **maître d'apprentissage** (qui, lui, ne peut avoir que 2 apprentis maximum).

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les **jeunes de 16 à 29 ans** (sauf si RQTH, pas de limite d'âge).
- L'apprenti est un **salarié qui alterne des périodes de travail et des périodes de formation**.
- Il a les **mêmes droits et devoirs** que les autres salariés.

QUELLE EST SA RÉMUNÉRATION ?

	-18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	+26 ans
1 ^e année	27%	39%	55%	100%
2 ^e année	43%	51%	67%	100%
3 ^e année	53%	61%	78%	100%

LES AIDES DE L'ÉTAT

750€ à 5000€ par contrat*
Exonérations de charges

**pour tout contrat signé jusqu'au 31/12/26*

% basé sur le SMIC ou SMC.

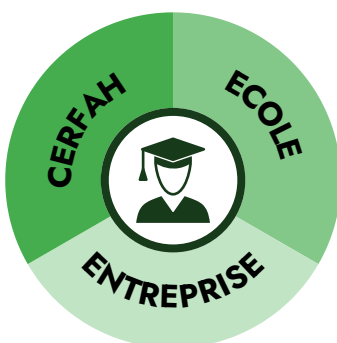
Il existe des accords de branche plus favorables (BASS, FHP).

QUI FINANCE LA FORMATION ?

Les **frais de formation sont pris en charge** par l'OPCO, le CNFT, l'ANPH.

Si les frais de formation dépassent le niveau de prise en charge déterminé par France Compétences, le reste à charge sera dû par l'employeur.

PLUSIEURS ACTEURS MAIS UN SEUL COORDINATEUR



L'**apprenti** est au cœur de cette organisation.

Le **CERFAH** (CFA) coordonne toutes les parties prenantes, accompagne l'apprenti et soutient l'employeur à chaque étape.

L'**école** (appelé UFA, Unité de Formation d'Apprentis) assure la formation théorique et valide les compétences de l'apprenti.

L'**entreprise** forme sur le terrain et développe les savoir-faire de l'apprenti.



Le soin évolue, les compétences aussi.

NOS FORMATIONS CONTINUES

Depuis plus de 30 ans, INTERFED SANTE SOCIAL, organisme gestionnaire du CERFAH, accompagne les établissements comme le vôtre avec des formations concrètes et directement applicables sur le terrain :

- ★ **Maître d'apprentissage**
- ★ **Approche du tutorat des élèves aides-soignant-es en stage**
- ★ **Promouvoir la bientraitance active des résidents**
- ★ **L'aide à la prise de médicaments par l'aide-soignant-e**
- ★ **Prise en charge et accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives**

Nos formations continues s'adaptent à vos besoins

- Une **durée de formation ajustable**
- Des sessions de formation organisées **en fonction de vos disponibilités**
- Dans **vos locaux ou au sein d'INTERFED SANTÉ SOCIAL**
(13008 Marseille - accessible aux personnes en situation de handicap)
- **Une offre sur mesure, un devis personnalisé**

Envie d'échanger ? Besoin d'un devis ?

Contactez Mme Elodie DONNAREL-GRACEFFA par téléphone au 06.99.18.63.91 ou par mail e.donnarel@cerfah.fr

**95 % des stagiaires satisfaits
ou très satisfaits**

SUIVEZ-NOUS !



[@cerfah_sud](https://www.instagram.com/cerfah_sud)